

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA: AIN DEFLA**

**DAIRA : EL AMRA**

**COMMUNE: ARIB**

**N° D'IDENTIFICATION FISCALE: 098444065115916.**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions a l'article 56 de la Loi n° : 23-12 du :05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et les articles 65,82 du décret présidentiel n:°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le président de l'assemblée populaire communal d'ARIB informe les entreprises ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°: 03/2026 relative à l'opération :

**- Réalisation du réseau d'assainissement à douar Bakhta et Jaib à Oued Bda sur une distance de 2700 ML.**

Q'après l'évaluation des offres techniques et financières le :25/05/2026 le marché à été attribue provisoirement comme suit :

| Nom de l'entreprise                                                                                                                             | Montant de l'offre en TTC | Note de l'offre technique | Délai de réalisation | Observation                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Entreprise<br/>de grands travaux publics<br/>et hydrauliques<br/>BENZOHRA HEMZA<br/>Ain Torki - Ain Defla<br/>N.I.F:18944020002318604400</b> | 16.096.987,20 DA          | 33 Points                 | Quatre (04)<br>Mois  | <b>Offre économiquement la plus<br/>avantageuse<br/>(Offre financière Moins-disante<br/>et qualifié techniquement )</b> |

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures et leurs offres technique et financière, Sont invités à se rapprocher des services de la commune ( Bureau des marchés publics) au plus tard trois (03) jours à compter du 01er jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire des recours auprès de la commission des marchés de la commune dans un délais de dix (10) jours à partir de la première parution du présent avis dans les journaux ou dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) .

**LE PRESIDENT D'APC**